

DELIBERATION n° 89-138 AT du 14 décembre 1989 portant modification du budget du territoire pour l'exercice 1989.

L'assemblée territoriale de la Polynésie française,

Vu la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des territoires d'outre-mer ;

Vu les délibérations n° 83-129 du 26 août 1983 et n° 84-48 du 26 avril 1984 portant réglementation de la procédure applicable aux dotations affectées aux dépenses en capital du territoire ;

Vu la délibération n° 84-1032 AT du 29 novembre 1984 portant modification du règlement intérieur de l'assemblée territoriale ;

Vu la délibération n° 88-112 AT du 29 septembre 1988 approuvant le compte administratif du territoire, gestion 1987 ;

Vu la délibération n° 88-157 AT du 22 novembre 1988 approuvant le budget du territoire pour l'exercice 1989 ;

Vu l'arrêté n° 1288 CM du 23 novembre 1989 approuvé en conseil des ministres dans sa séance du 15 novembre 1989 ;

Vu la délibération n° 89-127 AT du 26 octobre 1989 portant ouverture de la session ordinaire dite session budgétaire de l'assemblée territoriale ;

Vu le rapport n° 140-89 du 8 décembre 1989 de la commission des affaires financières, de l'économie et du plan ;

Dans sa séance du 14 décembre 1989,

Adopte :

Article 1er.— Les recettes ordinaires du budget du territoire pour l'exercice 1989 sont modifiées comme suit :

S/c chap.	Art.	S/c Vent	Intitulés	En +	En -
97100	7601		Impôt sur le revenu Impôt sur le bénéfice des sociétés TOTAL	733.000.000 733.000.000	0

Art. 2.— Les dépenses ordinaires du budget du territoire pour l'exercice 1989 sont modifiées comme suit :

S/c chap.	Art.	S/c Vent	Intitulés	En +	En -
93101	610		<i>Rémunération et charges</i> Tous les sous-chapitres Rémunération brute du personnel permanent	350.000.000	
		93303	Comité économique et social Créations : (2 mois) - 1 CC2 secrétaire de séance		
	610		Rémunération brute du personnel permanent	467.000	
	618		Charges sociales part patronale	67.000	
			Total sous-chapitre 93101. ...	350.534.000	0
93302			<i>Assemblée territoriale</i>		
	603		Carburants et produits de garage	3.000.000	
	604		Combustibles	180.000	
	608		Fournitures de bureau	7.500.000	
	609		Autres denrées et fournitures consommées	600.000	
	630		Loyers et charges locatives	520.000	
	631		Entretien et réparations à l'entreprise	5.500.000	
	632		Travaux d'exploitation à l'entreprise	1.500.000	
	633		Acquisition petit matériel, outillage et mobilier	3.600.000	
	634		Electricité, eau et gaz	7.000.000	
	638		Primes d'assurances	1.050.000	
	639		Autres travaux et services extérieurs	7.100.000	
	660		Fêtes et cérémonies	12.180.000	
	661		Frais de transport	13.000.000	
	662		Impression, reliure & autres prestations de service	590.000	
	663		Documentation générale	1.680.000	
	664		Frais de poste & télécommunication	15.000.000	
			Total sous-chapitre 93302. ...	80.000.000	